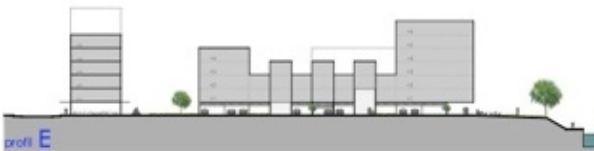


Maître d'Ouvrage
Duferco Belgium
Fonction du projet
Aménagement urbain
Type de projet
Réhabilitation
Type de mission
Association momentanée
Surface
80 ha (superficie du site)
Montant travaux
-
Etat d'avancement
Livré en 2012

PARTICIPATION A LA REALISATION D'UN MASTER PLAN POUR LA REHABILITATION D'UN ANCIEN SITE INDUSTRIEL

FORGES DE CLABECQ



Le Master Plan porte sur l'ensemble du site des Forges de Clabecq, propriété de Duferco. Cet ancien site industriel, fermé depuis 2002, fait partie du territoire de la ville de Tubize.

Ce site, comme la plupart des friches industrielles, constitue aujourd'hui une exception urbaine, en raison de sa mise à l'écart de la ville et de la faiblesse des connexions avec son environnement urbain et rural.

Toutefois, il s'agit d'un site disposant d'une superficie importante d'environ 80 ha et d'une situation unique :

- à proximité de Bruxelles (environ 25 km) ;
- au bord du canal Bruxelles-Charleroi ;
- en entrée de Tubize (desservie par une gare qui sera raccordée au futur RER) et à proximité des villages de Clabecq et de Oisquerq ;

Autant d'atouts qui constituent une réelle opportunité pour accueillir un projet ambitieux de développement et de renforcement du pôle urbain de l'Ouest du Brabant Wallon. La recherche de qualité de l'aménagement et de l'excellence environnementale en cohérence avec les politiques régionales de maîtrise des déplacements contribueront à créer une image urbaine forte et originale tant pour le site des Forges que pour Tubize.

Les objectifs du Master Plan

Le Master Plan vise à orienter, collégalement et pour le long terme, la programmation, la destination et l'aménagement du site des Forges de Clabecq en vue d'une mise en œuvre par phases. Il s'agit :

- **d'un outil de gouvernance** qui est :
 - un document stratégique,
 - une aide à la décision jusqu'à une validation collégiale,
 - un support de communication,
 - un référent pré-opérationnel.
- **d'une traduction spatiale du projet d'aménagement** qui définit :
 - les enjeux et principes d'aménagement,
 - le contenu programmatique,
 - les aménagements d'espaces publics.
- **d'une stratégie de mise en œuvre** de l'aménagement urbain qui prend en compte :
 - les modalités de gestion de la mise en œuvre au niveau opérationnel,
 - le phasage de mise en œuvre,
 - un développement économique et financier réaliste et rentable,
 - les acteurs à mobiliser.

Ce projet est mené par une association momentanée composée de:

- JNC AWP – Paysagistes et Urbanistes
- BAG – Architectes
- Bruno Bianchet – Géographe socio-économiste et programmation
- Hancq Construct Office – Génie civil

Notre contribution à la réalisation de ce Master Plan consiste en la production de fiches typologiques correspondant aux différents lots appartenant au site. Ces fiches comportent l'ensemble des prescriptions urbaines relatives aux lots, ainsi qu'un exemple de faisabilité architecturale répondant à ces prescriptions.